

DECRET N° 2014-751 DU 24 DECEMBRE 2014

portant nomination au Ministère de l'Economie,
des Finances et des Programmes de Dénationalisation

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 3 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2014-564 du 1^{er} octobre 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 novembre 2014 ,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Economie, des Finances et des programmes de Dénationalisation, les personnes dont les noms suivent.

- Directrice Adjointe de Cabinet : **EL HADJ SEKOU Fatima**
Epouse **MADOUGOU** ;
- Directeur des Ressources Humaines : **Monsieur Gilbert KAKPOSSA** ;
- Directeur des Ressources Financières
et du Matériel : **Monsieur Bienvenu YAI** ;
- Directeur Général des Impôts et des
Domaines : **Monsieur Tolodji Gilbert EDA** ;
- Directeur Général du Trésor et de la
Comptabilité Publique : **Monsieur Job OLOU** ;
- Directeur Général du Matériel et de
la Logistique : **Monsieur Alfred Lambert SAMA** ;
- Directeur Général des Affaires
Economiques : **Monsieur Aristide MEDENON** ;
- Conseiller Technique aux Finances : **Monsieur Kassim Chabi TABA** ;
- Chargé de Mission 2 : **Monsieur Ibrahim BANI GORO** ;
- Conseillère Technique aux
Affaires Fiscales : **Madame Mariama**
BABA-MOUSSA SOUMANOU.

Article 2 : Les intéressés devront prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.



Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

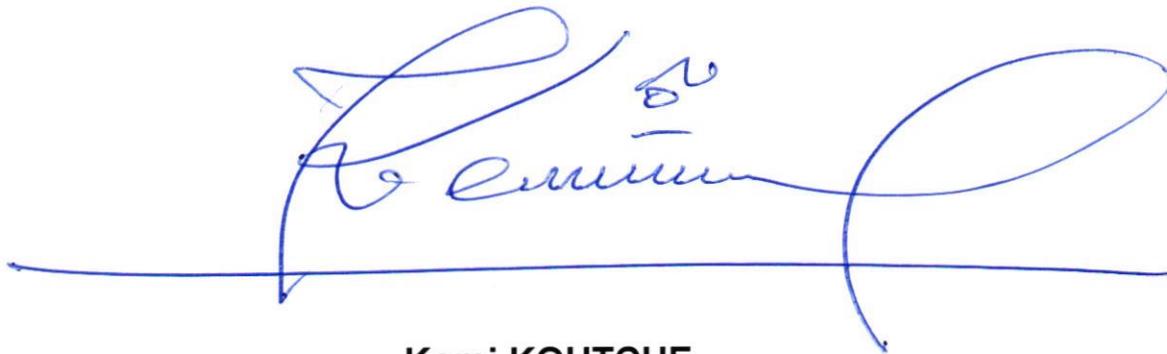
Fait à Cotonou, le 24 décembre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ;; MEF 04; AUTRES MINISTERES 25 ;SGG..4 ; INSAE..4 ;
DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2;INTERESSES : 04 ; IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG-
ENEAM..3 ; JORB..1

